



Assemblée Générale Mixte des Actionnaires **du 6 mai 2019**

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de Chargeurs sont convoqués en Assemblée Générale Mixte

le 6 mai 2019 à 10 h 30

au Centre de Conférences Capital 8
32 rue de Monceau – 75008 Paris - France

L'avis de réunion prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce, comportant l'ordre du jour, le projet des résolutions et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires a été publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°38 du 29 mars 2019. L'avis de convocation sera publié au BALO du 17 avril 2019.

Les informations visées à l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site internet de la société (rubrique Assemblée Générale).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée conformément aux dispositions réglementaires applicables.

15 avril 2019